

## RAPPORT DE LA COMMISSION

chargée d'examiner l'objet suivant:

**RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL sur le postulat Albert Chapalay et consorts demandant au Conseil d'Etat de réévaluer les propositions du rapport Furger en relation avec, notamment, les décisions désastreuses de ne plus considérer le territoire de la commune de Château-d'Oex au titre de domaine skiable vaudois**

La commission devant traiter la réponse du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat du député Albert Chapalay et consorts s'est réunie à la salle de conférence du DEC à Lausanne le 31 janvier 2011. Elle était composée de Mme S. Junglaus Delarze, de MM. F. Borloz, A. Chapalay, P.-A. Favrod, A. Marendaz, P. Martinet, M. Miéville, P. Randin et du soussigné, président rapporteur confirmé dans ses fonctions. Le Chef du Département de l'économie (DEC), Jean-Claude Mermoud, représentait le Conseil d'Etat. Il était accompagné de M. L. Eperon, Chef du Service de l'économie du logement et du tourisme (SELT) et de Mme S. Mordasini, Cheffe de projet au SELT. Les notes de séance ont été prises par Mme Juliette Müller que nous remercions vivement pour la qualité de son travail.

**Rappel de l'objet :** Depuis plusieurs d'années, des sites touristiques des Alpes vaudoises ont fait l'objet d'analyses conduites par des spécialistes en tout genre pour déterminer l'avenir des stations vaudoises en matière d'offre de domaines skiabiles. Le Conseil d'Etat a confié au bureau ARW Peter Furger un mandat d'étude de la situation du Pays d'Enhaut. Les conclusions de ce rapport, mises en discussion devant le conseil communal de Château d'Oex, ont été refusées par 42 voix sur 51 présences. Ainsi, le législatif damounais n'est-il pas prêt à abandonner un secteur économique qui ne trouve pas son remplacement par " autre chose ".

**Position du Département :** Les problèmes de financement des remontées mécaniques demeurent. Ils proviennent du déficit structurel annuel et, en partie, du changement de l'encaissement des taxes de séjour. Précédemment partagées entre le canton et les communes, elles sont aujourd'hui encaissées en totalité par ces dernières. C'est donc aux communes de gérer cette manne, le canton n'octroyant plus que des prêts remboursables. Un inventaire des besoins, identifiés par les acteurs locaux a été effectué. Il débouche sur une estimation de 200 à 240 millions de besoins d'investissements nécessaires. Après priorisation, ce montant réduit à 140-150 millions pour les 9 prochaines années demeure une somme substantielle. La situation à l'étude devrait aboutir, en cours d'année, à une proposition au Conseil d'Etat dans le cadre de la stratégie " Alpes vaudoises 2020 " et à terme au Grand Conseil, vraisemblablement dans le cadre d'une demande de crédit. Des solutions sont recherchées, notamment

dans la diversification touristique. A ce propos, le tableau des soutiens financiers octroyés par le canton et la confédération (sans être exhaustif) liste les aides octroyées, en partie, à des objets de diversification. Il existe des marchés de niche (au potentiel limité) que tout le monde tente d'exploiter. Le rapport entre le nombre de kilomètre de pistes et de remontées mécaniques et la clientèle est un problème lancinant. Les décisions à prendre seront difficiles. Il sera nécessaire, à terme, de prioriser, à savoir renoncer à l'exploitation de certains sites.

Le tourisme hivernal représente la colonne vertébrale de l'économie locale pour les Alpes vaudoises. Le marché du ski est toujours en expansion, plus porté par la demande internationale que locale. Si les Alpes vaudoises veulent en bénéficier, il faut de la neige et des lits hôteliers (un commissaire nous informe que la commune de Château-d'Oex a quatre projets d'hôtels prêts à être construits, mais que les investisseurs ne se pressent pas au portillon). Des études sont en cours dans le but d'évaluer l'opportunité de nouveaux investissements pour les 30 prochaines années.

**Examen du rapport** : La commission se déclare plutôt satisfaite de la réponse du Conseil d'Etat. L'auteur du postulat, tout en remerciant le Gouvernement pour sa réponse, souhaite vivement que les questions étudiées dans le cadre de la vision " Alpes vaudoise 2020 " soient abordées avec les acteurs du terrain (financement du renouvellement des installations, couverture du découvert, diversification touristique, tourisme d'été), tout ceci pour aboutir à une analyse comparative objective et neutre. A Château d'Oex, la commune a fait des efforts financiers considérables, souligne un commissaire qui relève également l'engagement des autres communes du Pays-d'Enhaut et des privés qui vivent du tourisme, souhaitant que cela continue et que l'Etat accompagne ces projets.

Le rapport Furger n'était pas une étude marketing, mais une étude technique qui a fait ressortir que les infrastructures existantes fournissent des emplois à des personnes sans formation. Il y a donc, de toute évidence, un intérêt à les maintenir (à quel prix ? la question est ouverte).

Le public de ces stations ne pratique pas uniquement le ski. Sans investisseurs providentiels, d'autres stations (Les Diablerets, Villars) auraient des difficultés à se moderniser. Les commissaires ont noté la déclaration du Conseil d'Etat qui précise qu'il ne ménage en rien ses efforts pour soutenir concrètement le développement du Pays-d'Enhaut. Un commissaire a cependant relevé qu'il n'était pas correct de présenter les investissements qui font partie des missions de base de l'Etat, tels que l'entretien des routes, des trains. etc., comme des investissements à forte plus-value pour une station.

**Conclusion** : Les commissaires, comprenant la stratégie ciblée du Conseil d'Etat et reconnaissant son engagement pour soutenir les efforts de reconversion et de maintien des activités économiques du Pays-d'Enhaut (secteur agricole, santé, tourisme 4 saisons) :

**A l'unanimité, la commission recommande au Grand Conseil d'accepter la réponse du Conseil d'Etat sur le postulat Albert Chapalay et consorts demandant au Conseil d'Etat de réévaluer les propositions du rapport Furger en relation avec, notamment, les décisions désastreuses de ne plus considérer le territoire de la commune de Château-d'Oex au titre de domaine skiable vaudois.**

Senarclens, le 8 mars 2011.

Le président :  
(Signé) *Pierre Grandjean*